Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Commune de UCHAUX

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

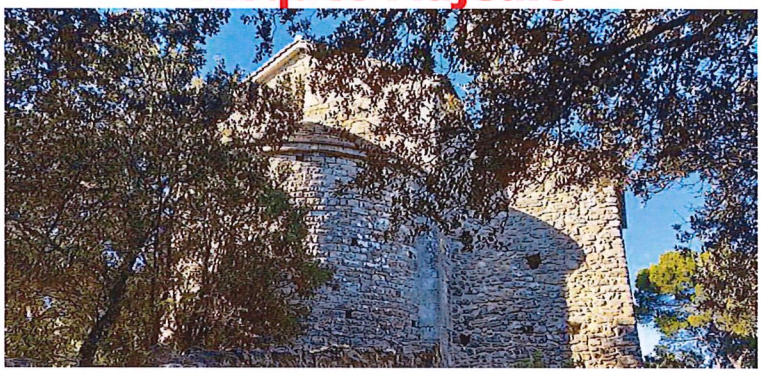

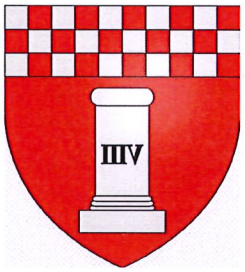

RISQUES MAJEURS Apprenons les bons réflexes !

Date d'établissement du document : Mis à jour le : 17 Septembre 2026
Elu en charge : Richard BARRE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE,** et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Ce document a été élaboré pour vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire.

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

l'événement : l'aléa

les enjeux

le risque

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels**
  (Inondation, mouvement de terrain ,...)
- **Les risques technologiques**
  (Industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie,)

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que *« les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».*

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'UCHAUX peut être exposée.
Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

1) – Porte-à-porte

Le territoire communal a été divisé en 5 secteurs : Voir plan ci-après (si découpage en secteurs)
NB ! mettre le plan en Annexe ?

Secteur 1 LA GALLE
Secteur 2 : LES VINCENTY
Secteur 3 : ROUTE DE MORNAS
Secteur 4 : LES FARJONS – LA MASTRE
Secteur 5 : HAUTEVILLE

- L'alerte s'effectuera en porte-à-porte

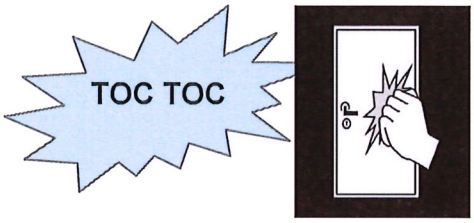

ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.

- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.

- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

- Rejoignez le point de ralliement ci-dessous selon votre secteur et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

  - Salle des Jardins + Parking des jardins
  - Salle des Farjons

Les consignes complémentaires seront données par porte-voix

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

En cas d'événement grave,

comment serez-vous alerté ?

2) – Par le réseau téléphonique fixe ou GSM

Si vous avez communiqué à la mairie votre numéro de téléphone fixe et/ou GSM vous recevrez un message audio et/ou un SMS

4) par les réseaux sociaux

facebook : mairie de Uchaux mairie infos

5) via le site internet de la mairie

www.uchaux.fr

Le site internet de la mairie est régulièrement mis à jour ce qui rend les informations accessibles rapidement

6) Panneaux lumineux

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

POINTS DE RASSEMBLEMENT ET DE DISTRIBUTION

Liste des sites permettant d'assurer l'hébergement

Bâtiments publics :

NOM	*Salle Des JARDINS*
ADRESSE	*La Galle*
TELEPHONE	
SURFACE	*100 m2 environ*
CAPACITE	*98 personnes*
EQUIPEMENTS	*2 WC* *1 évier*

NOM	*Groupe scolaire*
ADRESSE	*La Galle*
TELEPHONE	*04 90 40 69 96*
SURFACE	*483 m2 environ*
CAPACITE	*100 personnes au primaire* 20 couchages à la maternelle
EQUIPEMENTS	*4 WC + 3 urinoirs, 1 WC handicapé et 1WC adulte* *6 salles + 1 hall et maternelle 2 salles + 1 hall* *1 évier*

NOM	Réfectoire Cantine
ADRESSE	*La Galle*
TELEPHONE	*04 90 40 69 93*
CAPACITE	*90 personnes*
EQUIPEMENTS	*2 WC dont 1 WC handicapé* 3 frigos 2 congélateurs 1 micro-onde *1 fourneau 2 fours* *2 plonges 1 lave-vaisselle*

NOM	Salle Des FARJONS
ADRESSE	*Les Farjons*
TELEPHONE	*04 90 40 23 05*
CAPACITE	*200 personnes*
EQUIPEMENTS	*1 espace sanitaire* 2 armoires froides *1 lave-vaisselle* *1 machine à glaçons* *1 évier* *1 micro-onde*

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Bâtiments privés

Liste des hôtels restaurants :

NOM - PRENOM	Adresse de la location
CHATEAU DE MASSILLAN Directeur :Monsieur PERREOL @ : direction@chateaudemassillan.fr ☎ : 04 90 40 64 51 (accueil) 🖷 : 04 90 40 63 85 @ : contact@chateaudemassillan.fr	Château de Massillan 730 chemin de Massillan 84100 UCHAUX

Liste des chambres et tables d'hôtes

NOM – PRENOM	Adresse de la location
FONTCLAIRE EN PROVENCE ☎ :04 90 40 90 21 @ : www.fontclaireenprovence.com	1414 chemin de la d'Hugues 84100 UCHAUX
LE CEANOTHE Stéphane et Aurore BOBICHON ☎ : 06 09 21 64 35 @ : bobichon.aurore@gmail.com	653 chemin des Violettes 84100 UCHAUX
Monsieur DEBARNOT Thierry ☎ : 06 81 81 61 00 @ : thierry.debarnot@gmail.com	77 chemin des Majuranes 84100 UCHAUX
L'ETANG DES CIGALES ☎ : 06 73 40 26 06 @ : nathalie.malbec@wanadoo.fr	865 chemin du Cros 84100 UCHAUX
LES JARDINS DU CASTELAS M. PERIER ☎ : 06 31 99 41 35 @ : contact@perier-provence.fr	107 chemin du Replat 84100 UCHAUX
LA MARE AUX CANARDS ☎ : 06 62 26 61 61 @ : al1972@live.fr	19 Chemin des Combettes 84100 UCHAUX

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

NOMENCLATURE DES RISQUES

	PAGES
Inondations de la plaine Crue de torrent Ruissellement/coulée de boue Glissement de terrain Chute de pierres	9
Transport des matières dangereuses/réseau Technologique Industriel Chute d'aéronef Accident transport collectif	10
Nucléaire Pollution d'air	11
Phénomènes météorologiques	12
Séisme	13
Feu de forêts Incendie de bâtiment	14
Réseau d'eau potable Coupure de courant	15
Sanitaire	16
Canicule	17
Menace terroriste	18

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Ce que vous devez faire en cas de

Inondations de la plaine
Crue de torrent
Ruissellement/coulée de boue
Glissement de terrain
Chute de pierres

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée ou dangereuse
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LES PHENOMENES :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.
- Si on vous demande d'évacuer quitter votre logement en suivant les instructions »

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

APRES LES PHENOMENES :

- Si vous avez évacué ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Inondations – Glissement – Chute de pierres

Coupez électricité et gaz

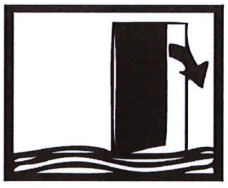
Fermez la porte et les aérations

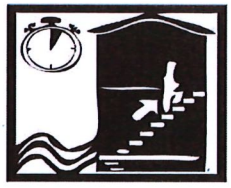
Montez dans les étages

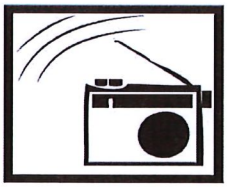
Ecoutez la radio

Ne prenez pas votre véhicule

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT :

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie: 17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes :
Transport de matières dangereuses
Risques Technologiques
Chute d'Aéronef

Enfermez-vous dans

Bouchez toutes les entrées d'air

Ecoutez la radio

Ne téléphonez pas

Ni flammes ni cigarettes

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT NUCLEAIRE ou de POLLUTION de L'AIR

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

DES AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Assurez-vous de disposer de comprimés d'iode ou contactez la mairie
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production le plus proche.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte :

- Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- **Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio.**
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRES L'ACCIDENT

- Respectez les consignes données par les autorités via les médias :
- Respectez les consignes pour la prise du cachet d'iode.

Rappel des bons réflexes : Accident nucléaire – Pollution de l'Air

Enfermez-vous dans un bâtiment | Bouchez toutes les entrées d'air | Ecoutez la radio | Ne téléphonez pas | Ni flammes ni cigarettes | N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Ce que vous devez faire en cas de phénomènes météorologiques (Tempête-Orage-Grand froid-Neige)

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : http://www.meteofrance.com

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes :
Tempête – vents violents – Orage - Neige - Froid

Enfermez-vous dans un bâtiment

Fermez portes et volets

Ne montez pas sur un toit

Ne prenez pas votre véhicule

Ne restez pas sous les lignes électriques

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Ce que vous devez faire en cas de Séisme

DES AUJOURD'HUI

- La commune de Uchaux est classée en zone de sismicité moyenne (niveau 3). Pour plus d'information consulter le site www.planseisme.fr

PENDANT UN SEISME OU SES REPLIQUES

- Mettez-vous loin de tout bâtiment,
- Ne nous approchez pas de lignes électriques, poteaux etc.
- Si vous n'avez pas le temps de sortir d'un bâtiment mettez-vous près d'un mur porteur ou sous une table.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

APRES UN SEISME – ATTENTION AUX REPLIQUES

- Faites couper les branches et arbres qui menacent de tomber
- Couper l'électricité et le gaz et faites vérifier l'installation avant remise en service
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol
- Faites l'inventaires de vos dommages (avec photos) et contacter votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre

Rappel des bons réflexes : SEISME

Ecouter la radio

Eloignez vous des bâtiments, pylones....

Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres

Coupez l'électricité et gaz

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Ce que vous devez faire en cas de Feu de forêt – Incendie de bâtiment

REMARQUES GENERALES

- Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :
- Un combustible (végétal ou structure porteuse en bois)
- Un comburant (l'oxygène de l'air)
- Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot ....)

AVANT LE DEPART DE FEU

Dans un bâtiment :

Repérez les cheminements d' évacuation

Prévoyez les moyens d' autoprotection (point d' eau-matériel d' arrosage-extincteur)

A L' extérieur : Assurez le débroussaillage réglementaire

EN CAS DE DEPART DE FEU

- Informez les pompiers (18 ou 112)
- Ouvrir les portails des propriétés pour permettre aux camions
-
-
- des pompiers d' accéder aux bâtiments
- Arrosez les bâtiments avant l'arrivée du feu
- Fermez les bouteilles de gaz
- Evacuez les animaux
- Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers
- si votre habitation est encerclée par le feu restez à l'intérieur ne sortez pas , fermez portes et volets, mettez un linge mouille sous les portes si possible avertissez les secours par téléphone.

APRES LE FEU

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- continuer à mouiller le sol pour inonder les terres et éviter les reprises de feu surveiller la zone pendant plusieurs heures

Rappel des bons réflexes : Feu de forêt – Incendie de bâtiment

Enfermez-vous dans un bâtiment

Fermez portes et volets

Commune de UCHAUX

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

DANGER!
BIORISQUES

Ce que vous devez faire en cas de : POLLUTION du RESEAU D'EAU POTABLE ou COUPURE GENERALE de COURANT

PENDANT LES PHENOMENES :

A l'annonce de la pollution :
Ne plus boire de l' eau du robinet
Prévoir un stock d'eau potable. (Bouteilles ou réservoir)

En cas de coupure de courant :
Prendre toutes les mesures pour activer une source de lumière de secours
Coupez vos compteurs électriques et gaz.

APRES LES PHENOMENES :
Assurez-vous auprès de la mairie que l'eau est potable.
Attendre l' autorisation de réutiliser l' eau du robinet
Purgez les conduites avant utilisation

Rétablissez l'électricité progressivement.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : POLLUTION du RESEAU D'EAU POTABLE ou COUPURE GENERALE de COURANT

Coupez Gaz et Electricité Ne pas consommer l'eau du robinet

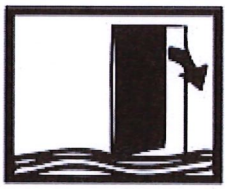

Recherchez un moyen extérieur d'alimentation alternatif

Pensez au regroupement familial

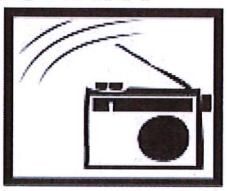

Ecoutez la radio

Soyez prudents lors de vos sorties en voiture

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Risque sanitaire : La pandémie grippale – La Covid 19 – La méningite – La légionellose

Le risque :
Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention :
La transmission des virus ou bactéries se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Portez un masque à l'intérieur de locaux voir à l'extérieur
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).
- Conformez-vous aux directives gouvernementales (distanciation, port du masque..)

RESPECTER LES OCNSIGNES DES AUTORITES DE SANTE

Rappel des bons réflexes en cas de pandémie :

Restez à l'écoute des infos radio et TV

Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique

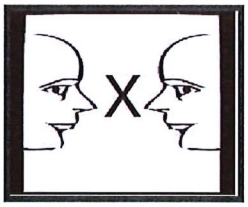

Evitez tout contact avec une personne malade

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Risque sanitaire : Canicule

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour(>31°C) comme de nuit (>21°C), sur une période prolongée.au moins 3 jours.
En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.
Les conséquences les plus graves sont l**a déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et **le coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).

Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site **http://www.meteofrance.com.**

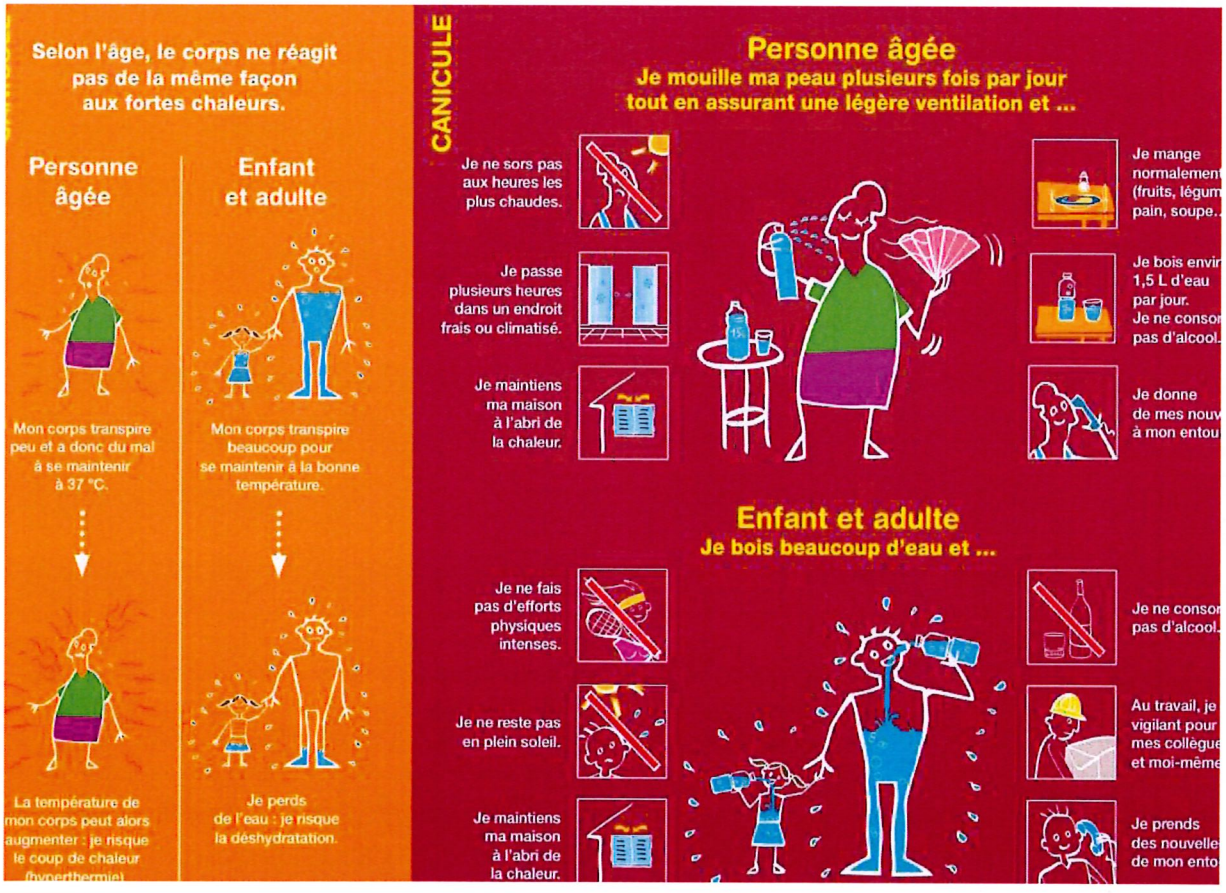

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Ce que vous devez faire en cas de MENACE TERRORISTE

VIGIPIRATE

A QUOI SERT VIGIPIRATE DES AUJOURD'HUI :

- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens
- Développer et maintenir une culture de la vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation
- Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace

COMMENT REAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE :

1° - S'ECHAPPER

Quitter le bâtiment concerné – Se cacher lors du déplacement – Avertir les gens que vous croisez
Mettre votre téléphone sur silencieux (ni sonnerie ni vibreur)

2° - SE CACHER

Bloquer les portes – Se mettre à l'abri derrière un écran solide – Ne pas téléphoner
Mettre votre téléphone sur silencieux (ni sonnerie ni vibreur)

3° - ALERTER

Ne pas courir vers les forces de l'ordre – Appelez le 17 ou le 112 – Signalez les blessés

SECURITE dans les ECOLES – dans le cadre du PPMS

Sécurité dans les établissements scolaires : anticiper, sécuriser, savoir réagir

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

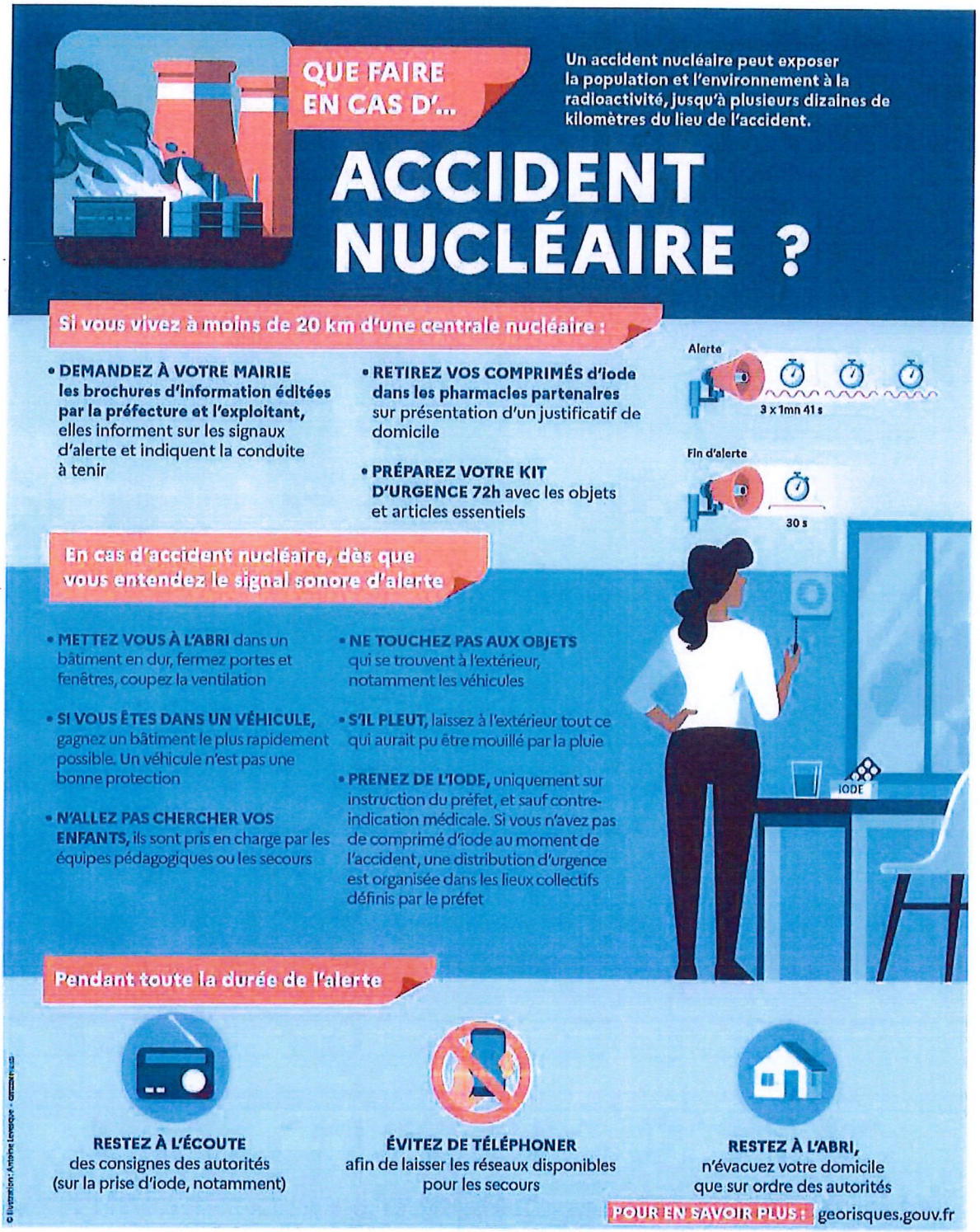

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE

Quelques Informations Utiles

Ou trouver le DICRIM :

- *A la Mairie ou sur son site*
- *www.uchaux.fr*
- *accueil@uchaux.fr*

Fréquences des radios locales :

- *France Info Avignon– 105.2 FM*
- *Bleu Vaucluse Avignon 100.4 FM*

Kit d'Urgence (à prévoir au domicile)

- *Lampe de poche avec pile*
- *Radio portable avec pile*
- *Eau potable*
- *Conserves*
- *Papiers personnels*
- *Médicaments urgents*
- *Couverture de survie*
- *Matériel de colmatage (adhésif …)*
- *Vêtements de rechange*

Quelques Numéros utiles :

- *Urgences :* 112
- Accueil sans abri : 115
- Enfance maltraitée : 119
- *Centre antipoison : 0491752525*

MAIRIE :04 90 40 62 40

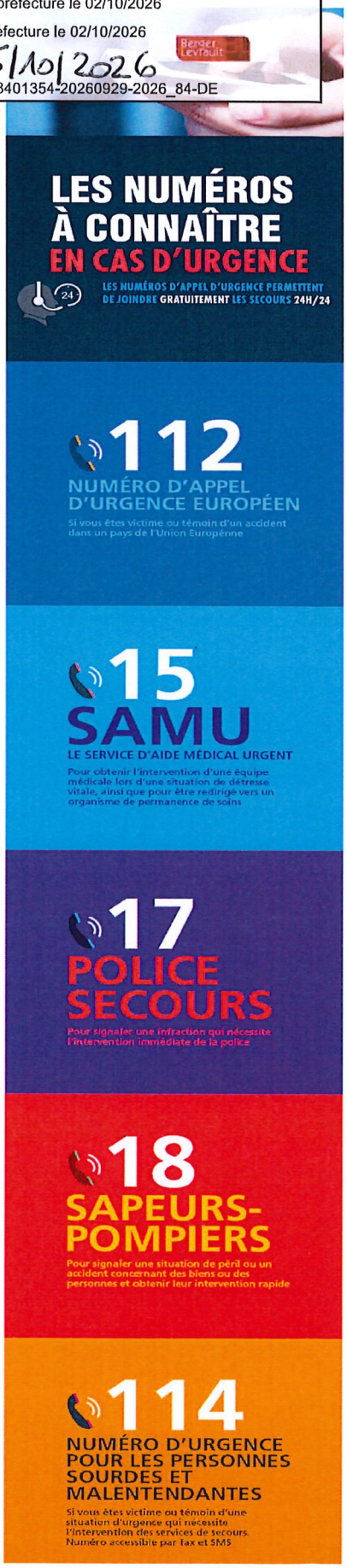

ANNEXE
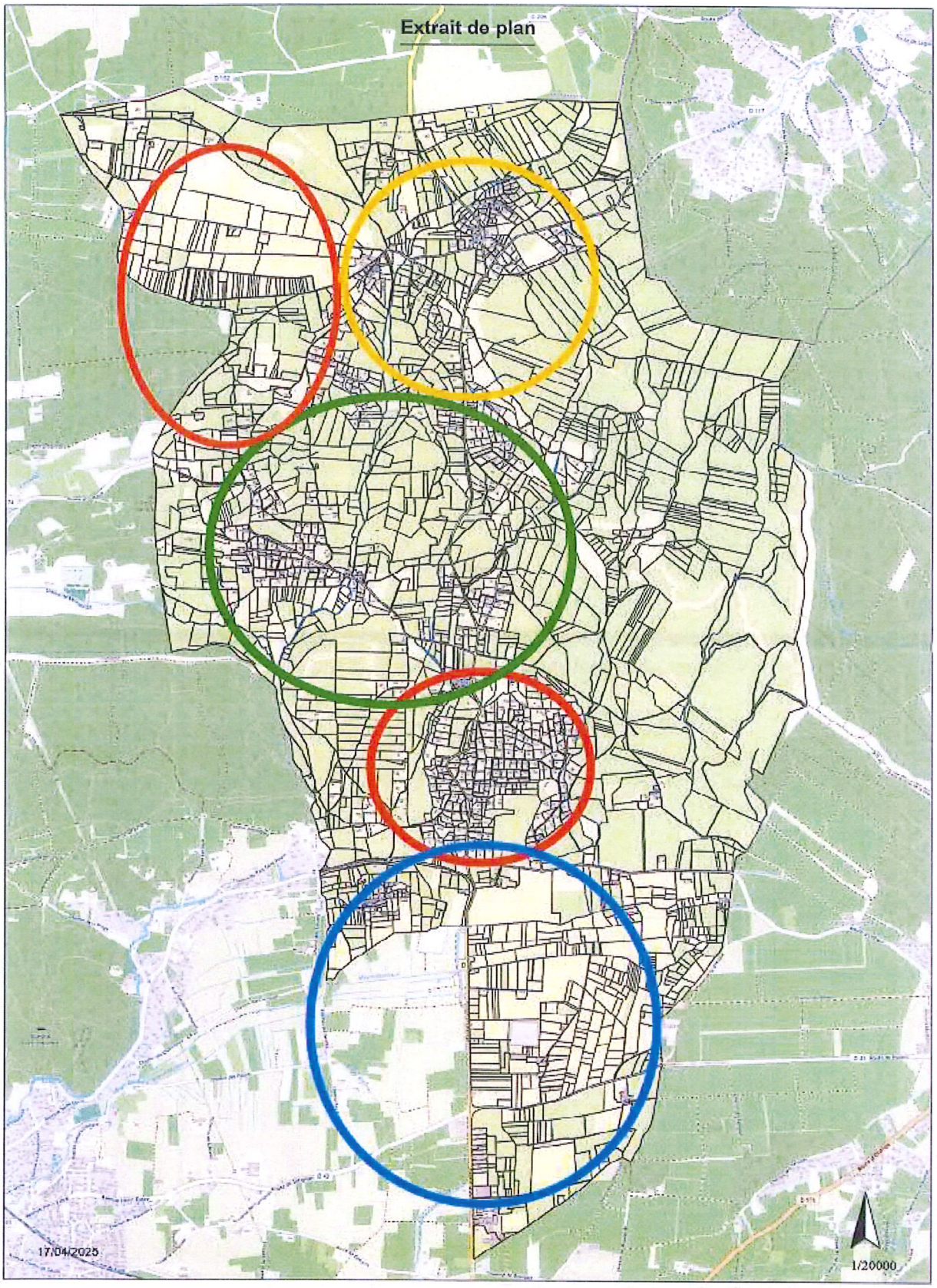
Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 5/10/2026
ID : 084-218401354-20260929-2026_84-DE